

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 9 avril 2018 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du Rapport financier 2017;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018;
5. Adoption des comptes à payer du mois de mars 2018;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Entente Gestion et de prévention incendie avec la Ville de Baie-Saint-Paul;
8. Entente Coordination mise en œuvre du schéma de couverture de risques avec la Ville de Baie-St-Paul;
9. Autorisation donnée au coordonnateur du schéma de couverture de risque incendie (le service de sécurité incendie de Baie-St-Paul) auprès de la Centrale d'appels d'urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A.);
10. Autorisation auprès du Ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au Ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la Sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-St-Paul);
11. Hydro Québec : Résolution pour faire connaître le tracé privilégié pour mettre en place deux nouveaux circuits électriques triphasés à 25kV entre la municipalité de St-Hilarion et celle des Éboulements;
12. Ministère de la Sécurité publique : Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec- année 2018;
13. Demande à la CPTAQ de madame Sonia Tremblay, 14, route Ste-Croix;
14. Demande de dérogation mineure #130 de monsieur Roger Côté, 402 route 138;
15. Lignage de rues 2018;
16. Demande d'approbation pour installation de panneaux de signalisation de détour, G7;
17. Les Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix : Demande d'autorisation et des services pour le Grand Prix Cycliste et le Granfondo;
18. Entériner le dépôt de la contestation suivant la réclamation de la SPCA de Charlevoix à la Cour du Québec, division des petites créances;
19. La Débâcle de Charlevoix;
20. Message de sympathie suite au décès de M. Paul-André Perron;
21. Achat d'équipement (échantillonneur) à l'usine d'eaux usées;

22. Demande de Mme Suzanne Jean;
23. Achat de fleurs;
24. Engagement de madame Stéphanie Beaudin-St-Amour;
25. Engagement d'animateur/animatrice de terrain de jeux;
26. Engagement entraîneur et arbitre de soccer;
27. Balayage de rues;
28. Location de niveleuse;
29. Association des personnes handicapées de Charlevoix : Invitation pour leur 40^e anniversaire d'existence;
30. Suivi offre d'emploi Agent(e) en loisirs et vie communautaire;
31. Fête Nationale : Autorisation des dépenses;
32. Communauté St-Hilarion : Offre de messe en l'honneur des pompiers;
33. Syndicat de l'UPA de Charlevoix-Ouest : Demande de commandite Brunch social 2018;
34. Le Charlevoisien : Offre de publicité semaine de la municipalité;
35. GCI;
36. Représentation du conseil;
37. Courrier;
38. Affaires nouvelles;
 - 38.1 Achat d'asphalte froid;
 - 38.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier (PAERRL)-Reddition de compte;
 - 38.3 Mandat designer (Projet « Pôle Agro »);
 - 38.4 Leucan : Demande de don- Défi têtes rasées;
39. Période de questions;
40. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2018-04-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-04-02

3- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017

Monsieur Denis Villeneuve, CPA Auditeur, CA, de la firme Aubé Anctil Pichette & Associés, fait la lecture des grandes lignes du rapport financier 2017.

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers préparés par la firme au 31 décembre 2017 et qu'une copie sommaire soit envoyée aux contribuables de la municipalité dans le bulletin municipal.

2018-04-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2018.

2018-04-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2018

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 76 389.34 \$ (journal des achats #1204-1207, journal des déboursés # 1008-1009, chèques # 13596 à 13635, prélèvements # 572 à 581) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 14 512.48 \$ (journal des achats 1202-1203-1205, journal des déboursés # 1003-1004-1005-1006, chèques # 13585-13593, prélèvement # 571) et les salaires nets pour un montant 24 656.67 \$, (dépôts # 505409 à 505473), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-04-05

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca				92.44 \$
Hydro Québec				273.20 \$
Visa Desjardins				437.83 \$
Mathieu Audet				250.00 \$
Aubé, Anctil, Pichette & Associés				5 748.75 \$
Librairie Baie-St-Paul				332.17 \$
				<u>7 134.39 \$</u>

018-04-06

7- ENTENTE DE GESTION DE DE PRÉVENTION INCENDIE AVEC LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, et ce en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.) , chapitre C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir des services;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Hilarion, tout en conservant sa compétence en matière de prévention incendie et de gestion, désire convenir d'une entente de services avec la Ville de Baie-St-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Monsieur Patrick Lavoie, maire, et Madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, l'entente relative à la fourniture de services en matière de gestion et de prévention des incendies par la Ville de Baie-Saint-Paul, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2018-04-07

8- ENTENTE COORDINATION MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES AVEC LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques incendie applicable sur le territoire de la MRC de Charlevoix et prévoyant pour chaque municipalité diverses actions et objectifs à accomplir;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la Ville de Baie-St-Paul d'en assumer la coordination en vue de permettre aux municipalités participantes d'atteindre leurs objectifs respectifs;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, et ce en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir des services;

CONSIDÉRANT les obligations et responsabilités de la MRC de Charlevoix à l'égard de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre du schéma de couvertures de risques incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire intervenir la MRC de Charlevoix à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Monsieur Patrick Lavoie, maire et Madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, l'entente relative à la coordination, par la ville de Baie-St-Paul, de la mise en œuvre et de l'application du schéma de couverture de risque incendie.

2018-04-08

9- AUTORISATION DONNÉE AU COORDONNATEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE (LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BAIE-SAINT-PAUL) AUPRÈS DE LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRES-APPALACHES (C.A.U.C.A.)

CONSIDÉRANT QU'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT la délégation des responsabilités de la MRC au service de sécurité incendie de la Ville de Baie-Saint-Paul en matière de coordination des actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du déploiement des ressources et la gestion des entraides et des effectifs doivent être conclus avant de soumettre le schéma de couverture de risque en sécurité incendie à sa révision auprès du Ministère de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE, les statistiques doivent être disponibles au coordonnateur afin de remettre au Ministère de la sécurité publique de façon annuelle, les rapports requis découlant des actions et objectifs cités au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE, les statistiques doivent être disponibles au coordonnateur afin de voir à la réalisation et à l'avancement des actions, programmes et objectifs cités au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde au coordonnateur (service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul), le droit de :

- Procéder à la demande de consultation et à la modification des protocoles d'appel auprès de la centrale C.A.U.C.A.;
- Consulter et recevoir les cartes d'appels;
- Demander et consulter les statistiques annuelles de la centrale C.A.U.C.A.;
- Soumettre à la centrale C.A.U.C.A des modèles de déploiement et de gestion des entraides;
- Demander l'accès aux enregistrements des bandes audio.

QU'avant de procéder à tout changement auprès de la centrale C.A.U.C.A, le coordonnateur devra avoir l'autorisation du responsable désigné en sécurité incendie de la municipalité;

QUE le directeur de la sécurité publique de la Ville de Baie-Saint-Paul, Alain Gravel, son assistant-chef, Jean-François Dubé et le lieutenant-coordonnateur Sébastien Davis soient les seuls mandatés à faire ces demandes auprès de la centrale C.A.U.C.A pour ce qui précède.

2018-04-09

10- AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DE CHARLEVOIX (LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BAIE-SAINT-PAUL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Hilarion sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Saint-Hilarion en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) doit avoir accès à l'ensemble des renseignements communiqués au ministre afin de procéder à la mise en place du programme d'analyse des incidents et établir les activités de prévention et de sensibilisation du public, et ce, de façon annuelle;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la

municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Hilarion en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

2018-04-10

11- HYDRO-QUÉBEC : RÉOLUTION POUR FAIRE CONNAÎTRE LE TRACÉ PRIVILÉGIÉ POUR METTRE EN PLACE DEUX NOUVEAUX CIRCUITS ÉLECTRIQUES TRIPHASÉS À 25KV ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HILARION ET CELLE DES ÉBOULEMENTS

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec demande une résolution de la part du conseil municipal pour connaître le tracé privilégié pour mettre en place deux nouveaux circuits électriques triphasés à 25kV entre la municipalité de Saint-Hilarion et celle des Éboulements;

CONSIDÉRANT QUE les options proposées sont les suivantes :

1. Construire une section de ligne biterne (voir illustration no 1) d'environ 500 m en bordure du chemin Cartier entre la rue Principale et le chemin De La Scierie. Pour ce faire, les poteaux existants de 40 pieds seront remplacés par des poteaux de 45 pieds afin d'ajouter un second circuit triphasé (voir plan 2 de 3 et plan 3 de 3);

2. Construire une nouvelle section de ligne monoterne (voir illustration no 2) d'environ 1 100 m en bordure du chemin De La Scierie entre la route 138 et le chemin Cartier. Des piquets sont déjà implantés en bordure du chemin De La Scierie pour faciliter la localisation des futurs poteaux. À noter que des contraintes techniques forcent également la construction d'une petite section de ligne monophasée d'environ 100 m et le démantèlement d'environ 325 m de réseau existant (voir plan 1 de 3);

CONSIDÉRANT QUE le conseil, à la suite des deux options possibles présentées par Hydro-Québec, a fait le choix de privilégier l'option 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'acheminer une copie de la présente résolution à Hydro-Québec afin de les informer du tracé privilégié en fonction de l'option retenue soit l'option 2.

2018-04-11

12- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE; SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC-ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la facture 2018 de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec s'élève à 86 170 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette facture est payable en deux versements égaux acquittables au plus tard les 30 juin 2018 et 31 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du premier versement au montant de 43 085 \$ payable à l'ordre du ministre des Finances.

2018-04-12

13- DEMANDE À LA CPTAQ DE MADAME SONIA TREMBLAY, 14 ROUTE STE-CROIX

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR MADAME SONIA TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation de madame Sonia Tremblay, pour la propriété lui appartenant et portant le numéro de lot 6 150 337 du Cadastre du Québec (14, rang Sainte-Croix);

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d'agrandir la superficie résidentielle du lot 6 150 337 via une partie du lot 5 720 111 afin d'avoir un terrain d'une superficie de 4,000 mètres carrés, soit la superficie minimale pour un terrain non desservi selon le règlement de lotissement numéro 202 ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété résidentielle ne possède que 1407,7 mètres carrés, ce qui n'est pas suffisant pour une utilisation résidentielle non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a besoin d'une superficie de terrain additionnelle afin d'avoir un ouvrage de prélèvement des eaux souterraines et un système de traitement des eaux usées conformes;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas d'autres endroits disponibles ailleurs sur le territoire pour le type d'autorisation demandé, soit d'agrandir les limites du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie : 7 Catégorie : 3-4-7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Aucune
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Présente

6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	N/A
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Présente
9	L'effet sur le développement économique de la région.	N/A
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement, aux règlements de zonage et de lotissement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte d'appuyer la demande d'autorisation présentée par madame Sonia Tremblay à la CPTAQ.

2018-04-13

14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #130 DE MONSIEUR ROGER CÔTÉ, 402 ROUTE 138

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Roger Côté pour une dérogation mineure, en regard de l'immeuble situé au 402, route 138, cadastre 5720797 de la Paroisse de Saint-Hilarion, aux fins de :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment principal (garage commercial) dans les marges de recul latérale et arrière;
- Permettre que l'agrandissement soit à 3,5 mètres de la limite arrière de terrain alors que le règlement prescrit une distance minimale de 10 mètres;
- Permettre que l'agrandissement soit à 1,5 mètre de la limite latérale de terrain alors que le règlement prescrit une distance minimale de 3 mètres (10 mètres pour la somme totale des marges latérales)

Demande de dérogation à l'article 4.2.5 et à l'annexe B du règlement 200 relatif au zonage.

CONSIDÉRANT QUE la raison justifiant la demande est la forme irrégulière du lot (terrain irrégulier) qui rend difficile les possibilités d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du CCU qui a étudié la demande le 2 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la dérogation mineure #130 de monsieur Roger Côté.

2018-04-14

15- LIGNAGE DE RUES 2018

CONSIDÉRANT QUE suite aux expériences concluantes des dernières années pour le lignage de rues, la MRC de Charlevoix sollicite notre collaboration pour transmettre les besoins de notre municipalité en lignage de rues pour 2018, en vue d'évaluer l'opportunité d'un regroupement d'achat pour cet élément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal transmette à la MRC les besoins de la municipalité pour le lignage de rues 2018 qui sont évalués à environ 30 km de ligne simple.

2018-04-15

16- DEMANDE D'APPROBATION POUR INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DE DÉTOUR, G7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour l'installation de panneaux de signalisation de détour sur la rue de la Scierie et sur le chemin Cartier;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du G7, ces panneaux serviraient à rediriger les usagers advenant des problèmes sur les routes normalement utilisées;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux seraient masqués en permanence et ils ne seraient découverts qu'en cas de besoin et qu'ils seraient installés au cours du mois d'avril et retirés vers la fin du mois de juin;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à ces installation seront assumés par le Ministère et que celui-ci s'engage à réparer les bris causés par l'installation ou l'enlèvement des panneaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports à installer des panneaux de signalisation de détour sur la rue de la Scierie et sur le chemin Cartier aux conditions énumérées dans le préambule;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Chandonnet, technicien des travaux publics du MTMDET de La Malbaie.

2018-04-16

17- LES GRANDS RENDEZ-VOUS CYCLISTES DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE SERVICES POUR LE GRAND PRIX CYCLISTE ET LE GRANFONDO

CONSIDÉRANT QUE la demande de services datée du 12 mars 2018 des Grands Rendez-Vous Cyclistes de Charlevoix concernant le Grand Prix Cycliste et le Granfondo (Cycloportif) qui aura lieu le 27 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'afin de pallier à tout problème de sécurité, ils demandent d'apporter une attention particulière aux routes que les cyclistes vont parcourir dans notre secteur lors de leurs évènements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion réponde favorablement aux demandes des Grand Rendez-Vous Cyclistes de Charlevoix et fasse parvenir la résolution à M. Pierre Beauchesne.

2018-04-17

18- ENTÉRINER LE DÉPÔT DE LA CONTESTATION SUIVANT LA RÉCLAMATION DE LA SPCA DE CHARLEVOIX À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE la SPCA Charlevoix a déposé une demande à la Cour du Québec, division des petites créances, contre la municipalité de St-Hilarion, qui a été reçu le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT le délai de 20 jours pour déposer une réponse à compter de la réception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion entérine le dépôt en date du 6 avril 2018, à la Cour du Québec, division des petites créances, de la contestation de la municipalité de St-Hilarion dans le présent dossier.

QUE les frais de contestation payable lors du dépôt à l'ordre du Ministre des Finances au coût de 302 \$ sont aussi autorisés ainsi que les frais de 15 \$ pour le chèque visé à la caisse.

2018-04-18

19- LA DÉBÂCLE DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT l'invitation de la Table Agro-Touristique de Charlevoix pour son événement La Débâcle de Charlevoix qui a eu lieu le vendredi 30 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine l'achat d'un billet au coût de 90 \$.

2018-04-19

20- MESSAGE DE SYMPATHIE SUITE AU DÉCÈS DE M. PAUL-ANDRÉ PERRON

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul-André Perron est décédé dernièrement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaitait offrir ses sympathies à la famille considérant son implication au sein de la municipalité car il a été conseiller pendant plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine l'achat d'une plante et d'une carte de sympathies qui ont été transmis à la famille de monsieur Perron.

2018-04-20

21- ACHAT D'ÉQUIPEMENT (ÉCHANTILLONNEUR) À L'USINE D'EAUX USÉES

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un échantillonneur portatif compact, module d'alimentation/chargeur, ensemble de ligne de succion en vinyle et batterie nickel/cadmium au coût de 4 080 \$ plus taxes chez le fournisseur Avensys Solutions.

2018-04-21

22- DEMANDE DE MADAME SUZANNE JEAN

CONSIDÉRANT la lettre de madame Suzanne Jean qui fait une seconde demande de raccordement de sa future habitation (108, chemin Principal) au réseau d'égout municipal cette fois, en passant par une nouvelle conduite en arrière du lot jusqu'à l'endroit d'un chemin d'accès privé lui appartenant localisé entre les numéros civiques 116 et 114 chemin Principal;

CONSIDÉRANT QU'un avis technique a été demandé à monsieur Serge Landry, ingénieur, et qu'il a fourni ses recommandations à la municipalité et qu'il mentionne que le branchement lui apparaît techniquement viable d'un point de vue dénivelée;

CONSIDÉRANT QUE madame Jean devra faire effectuer les études et vérifications nécessaires car elle est responsable de la partie de sa résidence jusqu'à l'emprise de la municipalité à ses frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte le nouveau branchement de service d'égout sanitaire municipal à l'endroit où est l'accès privé entre le 116 et 114 chemin Principal.

2018-04-22

23- ACHAT DE FLEURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire enjoliver le village par l'installation de jardinières et la plantation de fleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat de fleurs pour un montant approximatif de 1 000 \$.

2018-04-23

24- ENGAGEMENT DE MADAME STÉPHANIE BEAUDIN-ST-AMOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire embaucher une ressource supplémentaire comme à chaque année pour aider aux travaux publics et remplacer pendant les vacances durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Stéphanie Beaudin St-Amour pour la saison estivale à partir du début mai environ ou selon les besoins pour une durée indéterminée aux mêmes conditions que l'an passé.

2018-04-24

25- ENGAGEMENT D'ANIMATEUR/ANIMATRICE DE TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'embauche de deux animatrices de terrain de jeux pour environ 8 semaines de 40 heures au taux de 12. \$ de l'heure.

2018-04-25

26- ENGAGEMENT D'ENTRAÎNEUR ET ARBITRE DE SOCCER

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'embauche d'un entraîneur (se) de soccer et d'arbitres pour le soccer.

2018-04-26

27- BALAYAGE DE RUES

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la location d'un balai vacuum pour le balayage des rues au coût de 150 \$ de l'heure plus taxes chez Pavage Rolland Fortier et la location du balai pour les rangs au coût de 350 \$ par jour plus taxes chez Les Entreprises Jacques Dufour

QUE le balayage des rues devra être effectué avant la fin mai.

2018-04-27

28- LOCATION NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE le besoin de louer une niveleuse pour le nettoyage des fossés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine la location d'une niveleuse pour le nettoyage des fossés chez Transport NF St-Gelais pour environ une (1) journée et demie d'ouvrage au coût de 110 \$ de l'heure.

2018-04-28

29- ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX : INVITATION POUR LEUR 40^e ANNIVERSAIRE D'EXISTENCE

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix au souper soulignant le 40^e anniversaire d'existence qui aura lieu le 28 avril 2018 à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 cartes de souper au coût de 25 \$ chacune.

2018-04-29

30- SUIVI OFFRE D'EMPLOI AGENT (E) EN LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la formation d'un comité de sélection pour l'étude des candidatures.

2018-04-30

31- FÊTE NATIONALE : AUTORISATION DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'organiser des activités pour la Fête Nationale le 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été envoyé avant la date limite du 6 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses d'environ 5 000 \$ pour les locations et achats divers en lien avec la préparation de la journée. (Les revenus de vente d'aliments et de boisson viendront réduire ces dépenses).

2018-04-31

32- COMMUNAUTÉ ST-HILARION : OFFRE DE MESSE EN L'HONNEUR DES POMPIERS

CONSIDÉRANT la lettre de l'intervenante en pastorale qui offre la possibilité d'avoir une messe le 10 juin, 9 h 00, présidée par l'abbé Armand Bégin en l'honneur des pompiers de Saint-Hilarion et leur famille et les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une bénédiction est prévue et une visite des instruments des pompiers dans la cour après la messe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal est favorable à la participation de la municipalité et de ses pompiers à cette célébration qui aura lieu le 10 juin prochain.

2018-04-32

33- SYNDICAT DE L'UPA DE CHARLEVOIX-OUEST : DEMANDE DE COMMANDITE BRUNCH SOCIAL 2018

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'UPA Charlevoix-Ouest pour le brunch social 2018 qui aura lieu le dimanche 13 mai ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accorde un montant de 125 \$ à l'UPA Charlevoix-Ouest pour leur brunch social.

2018-04-33

34- LE CHARLEVOISIEN : OFFRE DE PUBLICITÉ SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Charlevoisien offre à faire paraître une publicité thématique dans le cadre de la Semaine des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le tarif est de 135 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de faire une publicité dans le cadre de la Semaine des municipalités au coût de 135 \$ plus taxes.

2018-04-34

35- GCI

CONSIDÉRANT les propositions # 10639 et # 10640 de la firme GCI Inc. pour l'achat regroupé d'un logiciel de gestion des documents municipaux de la MRC de Charlevoix et

quatre (4) municipalités (Saint-Urbain, Les Éboulements Petite-Rivière-St-François et Saint-Hilarion);

CONSIDÉRANT QUE les propositions incluent l'acquisition du logiciel Ultima, le contrat annuel et conversion, licences Ultima, environnement et formations administrateurs et utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a fourni un tableau de répartition de coût pour l'achat du logiciel et que le montant pour notre municipalité serait de 2410.60 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le regroupement d'achat avec la MRC de Charlevoix et accepte les propositions #10639 et #10640 de GCI Inc. au montant, après répartition, de 2 410.60 \$ plus taxes pour notre municipalité.

36- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

37- COURRIER

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Lettre d'acceptation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées.

38- AFFAIRES NOUVELLES

2018-04-35

38.1 ACHAT D'ASPHALTE FROID

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'une palette d'asphalte froid (56 sacs X 30 kg) au coût de 9.45 \$/sac pour un total de 529.20 \$ plus taxes transport inclus chez Réal Huot Inc.

2018-04-36

38.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER (PAERRL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 160 865 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a annoncé, en décembre dernier, une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

CONSIDÉRANT QUE lors de la reddition de comptes pour l'année 2017, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2018-04-37

38.3 MANDAT DESIGNER (PROJET « PÔLE AGRO »)

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les frais pour un mandat de designer à K Design pour le Projet de développement, aménagement et acquisition d'équipement au bâtiment situé au 342 et 344, route 138.

2018-04-38

38.4 LEUCAN : DEMANDE DE DON – DÉFI TÊTES RASÉES

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le versement d'un don de 50 \$ à Leucan dans le cadre du Défi têtes rasés Leucan de Charlevoix qui se tiendra le 1 juin prochain.

39- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

40- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 27.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 mai 2018.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Patrick Lavoie, maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 30 avril 2018 à 20 h 45, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Demande d'aide financière-exercice financier 2018-2019 - Programme d'aide à la voirie locale-volet projet particulier d'amélioration (PPA) ;
4. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) ;
5. Demande de changement au Règlement de zonage et mandat à la MRC de Charlevoix, s'il y a lieu ;
6. Affaires nouvelles ;
 - 6.1 Demande d'appui au projet Optimisation de la cour de l'école Marie-Reine ;
 - 6.2 Subvention pour les inscriptions au tennis, été 2018 ;
7. Période de questions ;
8. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 20 h 45, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2018-04-40

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé avec l'ajout des points 6.1 et 6.2 et ce, étant donné que l'ensemble des membres du conseil sont présents et sont d'accord pour les ajouter.

2018-04-41

3- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-EXERCICE FINANCIER 2018-2019-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION (PPA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion désire déposer une demande d'aide financière, exercice financier 2018-2019, au Programme d'aide à la voirie locale-volet projet particulier d'amélioration (PPA) anciennement le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise la réalisation de projets d'amélioration qui permettront d'atteindre des objectifs tels que : - construction ou amélioration de chaussée(s) - construction ou remplacement de ponceau(x) – l'ajout d'élément(s) de sécurité – protection de route(s) (bordure, accotements, etc.) – drainage et égouts pluviaux sur les rues municipales admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PPA, exercice financier 2018-2019;

QUE la directrice générale soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, la demande ainsi que les formulaires afin d'aider au financement des travaux admissibles;

QUE la présente demande soit transmise au bureau de la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Madame Caroline Simard.

2018-04-42

4- MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités

nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récié au long;

QUE la Municipalité de la Paroisse de St-Hilarion confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2018-2019 et 2022-2023;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

5- DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE ET MANDAT À LA MRC DE CHARLEVOIX, S'IL Y A LIEU

Ce point est reporté.

6- AFFAIRES NOUVELLES

2018-04-43

6.1- DEMANDE D'APPUI AU PROJET OPTIMISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MARIE-REINE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'OPP de l'école Marie-Reine concernant le projet d'Optimisation de la cour de l'école Marie-Reine;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention au programme 100 degrés sera déposée pour la construction et l'installation d'un cabanon pouvant accueillir les jeux disponibles pour les enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion appuie le projet Optimisation de la cour de l'école Marie-Reine;

QU'une lettre confirmant cet appui au projet soit envoyée par courriel à Mme Cindy Raymond, directrice adjointe, Écoles de la Rose-des-Vents;

2018-04-44

6.2-AIDE FINANCIÈRE POUR LES COURS DE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Baeyens va offrir des cours de tennis à Saint-Hilarion au coût de 100 \$ pour 10 séances;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prévoir une aide financière pour réduire le coût d'inscription et ainsi augmenter l'accessibilité à l'activité pour les jeunes de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise, pour l'année 2018, une aide financière de 40 % du coût d'inscription au cours de tennis pour les enfants de 16 ans et moins ;

QUE le remboursement du montant accordé (40% de la facture) sera versé sur présentation de pièce justificative (reçu) par les parents.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2018-04-45

8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louis Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 55.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 mai 2018.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Patrick Lavoie, maire